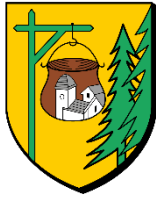


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communailles-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20191104\_03

### Séance du 4 novembre 2019

#### **Nombre de conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 14

#### **Date de la convocation :**

28 octobre 2019

#### **Date d'affichage du compte rendu :**

12 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNERY.

Était absent excusé : Jean-Yves QUETY

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNERY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

---

#### **Objet : Attribution des prestations de déneigement de voies communales**

La Commune a lancé une consultation pour les prestations de déneigement, pour 3 ans, avec 2 lots différents : route d'Essavilly à Longcochon et hameaux de Communailles et Petit-Villard. Les propositions reçues sont les suivantes :

##### Lot 1 : route d'Essavilly à Longcochon :

- Entreprise IOTTI : 80 € HT par passage
- Jeannin: 60 € HT par passage

##### Lot 2 : Petit-Villard Communailles-en-Montagne

- Entreprise IOTTI : 270 € HT par passage
- MGM TP (Gérard MAUSSE) : 250 € HT par passage
- Jeannin: 3 500 € HT (forfait de 10 passages) puis 320 € HT par passage suppl.

La proposition de l'entreprise Jeannin SAS pour le lot 2 est écarté car il ne répond pas au cahier des charges qui ne demandait pas de forfait pour un nombre de passage déterminé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient les propositions suivantes, aux conditions ci-après mentionnées :

**Lot 1 : Entreprise Jeannin**

- Prestation : déneigement de la voie communale reliant Essavilly à Longcochon
- Longueur : 1 km
- Horaire : déneigement à assurer pour 7h (sauf chutes de neige tardives) et passage complémentaire en journée selon les conditions météorologiques
- Durée : prestation sur 3 ans à compter de l'attribution de la prestation
- Réévaluation : le prix de la saison 2019-2020 sera indexé sur l'indice TP08 – Travaux d'aménagement et entretien de voirie (valeur juin 2019 : 110,6)
- Tarif 2019 : 60 € HT par passage

**Lot 2 : MGM TP (Gérard MAUSSE)**

- Prestation : déneigement des voies communales de Petit-Villard et Communailles-en-Montagne
- Longueur : 3,2 km, soit 1,5 km pour Petit-Villard et 1,7 km pour Communailles-en-Montagne
- Horaire : déneigement à assurer pour 7h (sauf chutes de neige tardives) et passage complémentaire en journée selon les conditions météorologiques
- Durée : prestation sur 3 ans à compter de l'attribution de la prestation
- Réévaluation : le prix de la saison 2019-2020 sera indexé sur l'indice TP08 – Travaux d'aménagement et entretien de voirie (valeur juin 2019 : 110,6)
- Tarif 2019 : 250 € HT par passage

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,



Florent SERRETTE